AU
CORPS LÉGISLATIF.



MÉMOIRE
POUR
JEAN DIGARD,
PENSIONNAIRE DE L'ÉTAT.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

UN octogénaire, qui a travaillé ſoixante ans au ſervice de la patrie, & qui n'a d'autre moyen de ſubſiſtance que ſa penſion de retraite, preſque anéantie depuis pluſieurs années, vous expoſe un précis très-ſommaire de ſes travaux, & de l'état malheureux auquel il eſt réduit.

Je ſuis né à Paris le 2 janvier 1717, j'avois à peine ſecoué la pouſſière des colléges, que mon père me fit admettre, le premier octobre 1734, dans un des bureaux de M. Orry, contrôleur général des

finances. J'y fus placé ſous la direction de M. Jamet l'aîné, déja connu par différens ouvrages de métaphyſique, & beaucoup plus enſuite par ſes *obſervations datées de la baſtille au mois de mai 1756.*

Je puiſai dans ſes entretiens analogues à mes études précédentes, beaucoup de goût pour la littérature. Mais les leçons publiques & gratuites données par M. de Prémontval, ſur les mathématiques, me firent changer d'objet, élèverent mes vues, & m'inſpirèrent pour les vérités géométriques une ſorte de paſſion qui s'accrut & ſe fortifia par mon aſſiduité à fréquenter toutes les écoles publiques de ce genre.

Emporté par cet attrait dominant pour les ſciences exactes, j'abjurai la finance en 1742.

M. de Luſſan, Directeur de l'école militaire établie ſous la protection du dauphin fils de Louis XV, m'avoit déja propoſé la place de profeſſeur de mathématiques de cette école : j'oſai l'accepter malgré ma jeuneſſe, & j'y eus pour collègue un profeſſeur encore plus jeune que moi, qui, dans la même école, enſeignoit la phyſique & la navigation ; c'étoit M. Savérien qui s'eſt fait connoître depuis par pluſieurs ouvrages intéreſſans, tels que ſon dictionnaire de mathématiques & de phyſique,

& peut-être encore autant par ſon démêlé littéraire avec M. Bouguer.

J'y étois encore en 1745 lorſque M. d'Argenſon, miniſtre de la guerre, me nomma ingénieur-garde du dépôt des plans & cartes de la guerre, & me chargea d'enſeigner aux ingénieurs volontaires le cours de mathématiques de M. Camus, de l'académie des ſciences, examinateur du génie & de l'artillerie; cours que j'avois expliqué pendant pluſieurs années à l'académie d'architecture par les ordres & ſous les yeux de l'auteur, dont j'étois l'élève.

Toujours entraîné par le même goût, & ſuivant les traces de M. de Prémontval, mon premier maître de mathématiques, j'ouvris auſſi comme lui, pour les fêtes & dimanches ſeulement, des cours publics & gratuits de mathématiques; & quoique je fuſſe fort éloigné de ſon ſtyle auſſi clair que ſublime, je me rappelle avec ſatisfaction que je fus très-ſuivi.

Ce fut à l'occaſion de ces cours que je publiai mon premier *eſſai ſur les mathématiques*. Cet ouvrage honoré du ſuffrage de l'académie des ſciences, me promettoit un ſuccès favorable. Mais l'imprimeur & le fourniſſeur de papier, aſſociés par moi chacun pour un tiers dans l'édition, s'arrangèrent

entre eux de manière que je n'en ai jamais eu que la gloire de l'entreprise.

Ce fut aussi à la suite de ces cours que j'eus avec M. de Causans, le singulier procès, qui, pendant quelques mois a diverti tous les savans sans les partager. Il avoit fait afficher dans tout Paris & annoncer dans les journaux, le dépôt, chez un officier public, d'une somme de *dix mille livres pour celui qui prouveroit une erreur dans sa* (prétendue) *démonstration de la quadrature du cercle.* J'en avois prouvé une foule, & je croyois avoir gagné *le prix proposé.* La vérité, la justice, le public étoient pour moi; les juges, éclairés sans doute par des lumières supérieures, accordèrent à M de Causans le rare privilège de manquer à un engagement publiquement contracté depuis neuf mois, & qui étoit la suite de la téméraire entreprise dont l'auteur faisoit retentir toute l'Europe depuis deux ans, & pour laquelle il exigeoit *quatre millions.*

A l'époque de ce jugement (10 juin 1755) j'étois sur le point de quitter Paris. M. Bouguer-Durandrun, professeur d'hydrographie au Croisic, étant décédé vers la fin d'avril 1755, M. Bouguer l'aîné, de l'académie des sciences, nouvellement revenu du Pérou, me proposa de remplacer

ſon frère; & M. l'Amiral m'ayant accordé ſon agrément, j'eus la témérité de ſuccéder aux trois Bouguer dans la plus ancienne école de marine de France, & la gloire de partager leurs ſuccès en cette partie.

En 1764, M. de Choiſeul, miniſtre de la marine, me tira du Croiſic, & me nomma profeſſeur de mathématiques des gardes de la marine, au port de Rochefort. Mon brevet eſt du premier octobre 1764. Je me ſuis acquitté des fonctions de cette place avec diſtinction, pendant ſept années entières, & juſqu'à la ſuppreſſion de la compagnie des gardes de la marine de Rochefort, au premier octobre 1771.

A la création des écoles publiques d'hydrographie dans les trois grands ports, quelque occupé que je fuſſe alors aux ſalles des gardes de la marine; le même miniſtre, qui, par les comptes qui lui étoient fréquemment rendus, connoiſſoit mon ardeur pour le travail, me nomma profeſſeur de l'école publique de Rochefort. J'ai conſervé cette chaire pendant vingt-trois ans & demi, depuis le premier octobre 1765, époque de mon brevet, juſqu'à ma retraite au premier avril 1789

Outre mes occupations journalières, j'ai ſouvent été chargé de différens travaux analogues à mon état. En 1755 & 1756

je fis, pour l'académie des ſciences, des expériences ſur la lumière de l'eau de la mer. Lorſque les anglois vinrent inſulter le port du Croiſic, le 8 décembre 1759, M. de Broc, alors commandant ſur la côte méridionale de la Bretagne, accepta l'offre que je lui fis de déterminer géométriquement la diſtance des bâtimens ennemis à notre rivage, & par conſéquent à la ville. Mon opération me démontra que nous étions à l'abri de leurs attaques, & je jugeai qu'ils y renonceroient bientôt. Je fus ſeul de mon avis, mais je n'y perſiſtai pas moins. L'évènement juſtifia mon aſſertion. Au bout de ſix jours, les anglois rebutés ſe retirent ſans nous avoir cauſé le moindre dommage, après avoir lancé 168 bombes, & tiré huit à neuf cents coups de canon.

Avant & depuis cette apparition, ſans jamais préjudicier aux exercices réglés de mon école de marine, & ſur la demande des officiers ſupérieurs, j'ai donné des leçons de mathématiques aux gardes de la marine de la flotille en ſtation ſur notre côte, & commandée par M. Doiſy; j'en ai donné de même aux jeunes officiers du bataillon de milice de Dinant, ainſi qu'à ceux des régimens de Brie & de Bourbon, qui s'y ſuccédèrent pendant mon ſéjour qui fut d'environ neuf ans & demi; & le tout

ſans honoraires, & par le ſeul motif du bien public. Enfin, j'ai particulièrement inſtruit un grand nombre d'ingénieurs volontaires, d'élèves conſtructeurs & de marins, qui me furent envoyés par les différens miniſtres.

A Rochefort, j'ai tracé pluſieurs méridiennes, j'ai fourni à l'académie de marine, qui, à ſon renouvellement en 1769, m'avoit admis pour un de ſes correſpondans, pluſieurs mémoires intéreſſans relatifs à la marine, & entr'autres des obſervations ſur l'angle du gouvernail avec la quille. le plus avantageux pour la célérité des évolutions navales : & le projet d'une conſtruction nouvelle de la barre du gouvernail capable d'obtenir l'angle demandé; j'y ai joint le modèle en relief de ma barre.

En 1774, M. de Sartine, miniſtre de la marine, m'ordonna d'enſeigner les mathématiques aux jeunes officiers & aux cadets du régiment de l'Amérique. En 1775, le même miniſtre me chargea de lever géométriquement la carte de la partie du cours de la Charente, qui commence à Pijara ſur la droite, & au Chenal de la Bridoire, à gauche (près d'une lieue au deſſus du port de Rochefort) & qui s'étend juſqu'à l'embouchure de ce fleuve, à la rade de l'île d'Aix.

Enfin, depuis ma jeuneſſe, juſqu'à ma

retraite, j'ai ſans ceſſe travaillé pour le bien public, & pour le progrès des lumières : mon exactitude à remplir mes devoirs, m'a toujours & par-tout concilié la bienveillance de mes ſupérieurs immédiats. J'ai ſouvent reçu de la part des miniſtres, des témoignages de ſatisfaction, & quelquefois même des gratifications.

Il réſulte de tous ces détails, que j'ai plus de ſoixante ans de ſervices, dans les dans les différens poſtes qui m'ont été confiés. C'eſt donc une erreur de M. Dufreſne de Saint-Léon, commiſſaire des liquidations, commiſe dans ſon rapport à l'aſſemblée nationale conſtituante, du 14 juillet 1791, de ne m'avoir compté que quarante-ſix ans de ſervice.

Je conviens que, d'après le réglement rigoureux fait par M. de la Luzerne, miniſtre de la marine, pour les retraites de ce département, le 24 juin 1788, on ne doit pas compter pour les retraites au-delà de cinquante ans de ſervice : mais au moins on ne pouvoit ſans injuſtice, me refuſer mon traitement entier de 2400 liv., comme ayant ſervi cinquante ans au moins, & comme M. de la Luzerne me les avoit lui-même accordées par mon brevet de retraite, du 4 avril 1789 : car ce miniſtre, à cette époque, ne pouvoit ignorer le ré-

glement qu'il avoit fait neuf mois auparavant.

Le volume de la collection générale des décrets de l'assemblée nationale constituante, du mois de juillet 1791, ne me parvint qu'à la fin de septembre suivant. Je fus fort surpris d'y voir (à la fin du volume, page C, *pensions rétablies*, *naissances de* 1717) que l'on m'avoit retranché 240 liv. sur ma pension de 2400 liv. Je pouvois réclamer : mais comme d'une part, l'assemblée constituante fut remplacée par la législature, au premier octobre suivant; & que de l'autre, les 2160 liv. qui me restoient, me laissoient encore de quoi vivre, je gardai le silence, & ne fis aucune réclamation.

Je suis encore dans les mêmes sentimens à cet égard

Quelque fondé que je fusse à espérer le rétablissement entier de ma pension de 2400 liv, , telle qu'elle m'a été accordée par mon brevet de retraite ; je me borne à demander le paiement effectif & réel des 2160 liv. portées dans le décret du 14 juillet 1791.

Je réussirai difficilement à dépeindre l'état d'infortune & de pénurie auquel j'ai successivement été réduit depuis ce re-

tranchement imprévu du dixième de ma pension.

Je n'ai jamais eu que le nécessaire, parce que, sans autre patrimoine que mon travail, & père d'une famille nombreuse, quoique j'aie toujours vécu simplement, mon séjour à Rochefort pendant vingt-cinq ans m'a causé de longues & de cruelles maladies. Dès la première année, j'y ai contracté le ver solitaire, & je ne m'en suis délivré qu'au bout de cinq ans. La fièvre quarte m'a pris en 1771, & m'a duré quatorze mois. En 1780, à la suite d'une épidémie très-meurtrière qui régna à Rochefort, M. de Castries, ministre de la marine, voulut bien par sa lettre du 6 novembre, m'accorder un congé de six mois pour venir à Paris, y respirer mon air natal. En 1783, je fus menacé de la fistule & prêt à subir l'opération. Ma famille a souffert comme moi de l'intempérie du climat, & nous nous sommes trouvés plusieurs fois sept ou huit en même temps attaqués des fièvres de saison; forcés de nous relayer dans les intervalles des accès, pour servir ceux dont l'accès duroit encore. Il suit de là que, ce que j'aurois pû économiser sur mon revenu, suffisoit à peine à fournir aux frais des maladies.

Quoique ce retranchement du dixième

de ma penſion n'ait été décrété qu'en juillet 1791, comme les penſions étoient ſuſpendues depuis le premier janvier 1790, c'eſt à cette époque même que commence la progreſſion décroiſſante de mon revenu : puiſque j'ai commencé dès-lors à recevoir en papier-monnoie ma penſion de 2160 livres.

Le diſcrédit continuel de ce papier qui, depuis ſa création, m'a toujours été donné valeur nominale, pour le paiement de ma penſion, eſt ſi public & ſi connu qu'il eſt inutile de s'étendre davantage à ce ſujet : mais les ſuites en ont été & ſont encore bien funeſtes pour moi. Depuis pluſieurs années je manque du néceſſaire. Pour entretenir & prolonger mon exiſtence, j'ai été forcé de me défaire du peu d'effets qui étoient en mon pouvoir, & réduit à vendre mes livres pour ne pas mourir de faim. Un foible ſecours que j'ai reçu a paſſé comme une ombre. Pour un ouvrage important que j'avois envoyé au concours, en meſſidor de l'an II, j'ai reçu de la convention nationale, en brumaire de l'an IV, à titre de récompenſe, 2000 liv. en aſſignats, qui ne m'ont pas rapporté 20 liv. valeur au cours, inférieure à celle du papier employé à ce manuſcrit. En floréal de l'an IV, pour un ſemeſtre de ma penſion, c'eſt-à-dire pour

1080 liv. j'ai touché ſuivant l'échelle proportionnelle alors décrétée, 5580 liv. qui ne m'ont valu réellement qu'environ 31 liv., c'eſt à-dire à-peu-près la 175.e partie de ce qui m'étoit dû.

D'autres pertes encore plus ſenſibles ont comblé la meſure de mes malheurs. De dix enfans que j'ai eus de mon dernier mariage, qui a ſubſiſté trente-trois ans, je n'ai élevé que trois fils & deux filles: l'aîné de mes fils, officier volontaire ſur la frégate la Galathée, étoit mort au Ferol, le 11 octobre 1780: le ſecond, enſeigne entretenu ſur la frégate *la Pique*, au ſervice de la République, à la ſuite du voyage entrepris à la veille de l'équinoxe, pour conduire à l'Amérique les repréſentans que la convention nationale y envoyoit, étoit ſi fatigué du travail occaſionné par la tempête violente que cette frégate a eſſuyée; qu'après ſa relâche à Rochefort, le 20 mars 1793, il a débarqué malade, & il eſt mort le 12 avril ſuivant. Le troiſième, le ſeul vivant, après pluſieurs voyages de long cours ſur mer, eſt entré dans les canonniers de Paris, & a été eſtropié à la malheureuſe affaire de Cambray. Ma fille aînée, mariée depuis long-temps, vit dans ſon ménage à Paris. Il ne reſte avec moi que la plus jeune qui me prodigue les ſoins néceſſaires

à mon âge, & qui par un travail opiniâtre, s'efforce de fournir à mes beſoins. S'il eſt doux pour un père de trouver ces ſentimens dans ſa famille, il eſt auſſi bien douloureux d'être ſoumis à de pareilles épreuves !

Le zèle filial en me procurant la nourriture la plus ſimple, a juſqu'à préſent ſoutenu mon exiſtence : mais il n'a pû ſuppléer à mon entretien. Depuis quatre ou cinq ans, ma penſion toujours décroiſſante, ne m'a pas permis de remplacer les effets que le temps a détruits. Je manque de toutes les ſortes de vêtemens indiſpenſables. Je manque égalementde toutes les proviſions & fournitures néceſſaires. Enfin, je ſuis forcé de quitter le logement que j'occupe depuis ma retraite, parce que je ſuis dans l'impuiſſance de le payer.

J'en appelle à toutes les âmes ſenſibles. Eſt-ce là le ſort que devoit attendre un octogénaire qui a conſacré toute ſa vie au ſervice de la nation, & qui, devenu ſourd, même avant ſa retraite, voit tous les jours accroître les infirmités qui ſont les ſuites de ſon âge & de ſes travaux ?

Je ſupplie donc le Corps légiſlatif de me faire payer de ma penſion pour le ſemeſtre courant & pour l'avenir, comme les fonctionnaires publics ſont & ſeront payés de leurs

traitemens. La grace que j'implore & qui, à mon âge, ne tire point à conſéquence, me produira pour le trimeſtre échu, le premier nivôſe de l'année courante, en numéraire effectif & ſur le pied de 53 pour 100, la modique ſomme de 286 liv. 4 ſ. pour mes 540 liv. ; mais pour le trimeſtre courant qui finira au premier germinal prochain, comme pour chacun de ceux qui pourront ſuivre, je recevrai, auſſi comme les fonctionnaires publics, l'intégralité des 540 liv. qui doivent m'être payées à chaque trimeſtre, ſuivant le décret du 14 juillet 1791, & la loi du 11 fructidor de l'an III.

SALUT ET RESPECT.

DIGARD.

A Orléans, ce 20 pluviôſe,
de l'an V (8 février 1797)

De l'Imprimerie de COURET & CAPMARTIN,
rue du Colombier, N.° 74.